

Saint- Martin -d'Hères, le 17 février 2016



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Affaire suivie par : Caroline BIARD

Tél : 04 56 82 58 19

Mél. : caroline.biard@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes
Séance du mardi 16 février 2016**

N° 006 D 16.02.2016

L'an deux mil seize, le seize février à neuf heures, le Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, en salle Doyen Maillet du bâtiment Pierre-Mendès-France après convocation légale, sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.

Point à l'ordre du jour : Désignation d'un Vice-Président en charge du Conseil Académique Restreint

Membres présents : Lise DUMASY, Sébastien BERNARD, Hervé COURTOIS, Anne-Marie GRANET ABISSET, Ahmed LBATH, Jean Philippe VUILLEZ, Pierre THIBAUT, Lionel FILIPPI, Robert BONAMY, Mary CALLANAN, Kirsten MARTEN, Sylvie MARTIN MERCIER, Françoise PAPA, Walid RACHDI, Isabelle BORRAS, Gérard FORESTIER, Eric GUINET, Mitra KAFI, Abdelmalek MABED, Orianna SOTO, Ludovic BRUN, Camille DUGELAY, Tanguy MAQUINGHEN, Clément ROQUIER, Gaspard TERRAY, Jérôme VITRE, Edith BOLF, France-Dominique LOUIE.

Membres représentés : Marie-Laurence CARON-FASAN (procuration à Robert BONAMY), Manuel MUNOZ (procuration à Sébastien BERNARD), Nicolas DARAGON (procuration à Lionel FILIPPI), Sylvie VIANNET (procuration à Jean-Philippe VUILLEZ), Almudena DELGADO LARIOS (procuration à Hervé COURTOIS).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres

Rapporteur : Mme Lise DUMASY, Présidente

Vu les articles L. 712-2, L. 712-4 et L. 952-6 du Code de l'éducation,

Vu l'article 22 des statuts de l'Université Grenoble-Alpes,

Vu l'avis favorable rendu par le Conseil Académique Restreint lors de la séance du 26 janvier 2016 quant à la candidature de M. Francis GOYET,

Mme Lise DUMASY, Présidente de l'Université Grenoble-Alpes, propose au vote du Conseil d'Administration, la candidature de M. Francis GOYET en qualité de Vice-président en charge du Conseil Académique Restreint.

A l'issue d'un débat, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, le résultat du scrutin est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	28
Membres représentés	5
Nombre de votants	33
Voix favorables	28
Voix défavorables	2
Abstention	3

Au regard des votes, Monsieur Francis GOYET est élu Vice-Président en charge du Conseil Académique Restreint de l'université Grenoble Alpes au premier tour de scrutin, à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Fait à St -Martin -d'Hères, le 17 février 2016

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

Le Directeur général
des services

Nicolas MATHEY

Publié le : 01/03/16

Transmis au Rectorat le : 01/03/16